

TABLE ALPHABETIQUE

- Roi concernant l'infraction par lui faite des privileges du Parlement 395.-396.
- RENOMMEE** commune, renommée suffit pour enquérir et porter plainte 115.
- REPRIMANDES** faites à des Ambassadeurs par le Parlement 85.
- REPRESENTANTS**, comment élus 4. 5. Variation dans leur nombre 5. Cause et motif de leur augmentation 5. Leur qualification 5. Par qui augmenté 6. Voyez *Membre à la lettre M. et Elus à la lettre E.*
- REQUETES** contre les Elections doivent être délivrées publiquement au Comité, ensuite lues et signées 333. Une Requête contre un Bill doit être présentée avant que de faire publier ou imprimer des raisons contre icelui 352. Elle doit être présentée par un Membre et signée de la partie qui est appelée à la barre 360.
- RESOLUTIONS** mises en Bill peuvent être débattues 314. Celles prises dans les Comités ne doivent point être publiées 315. Résolutions prises par la Chambre pour servir de base à un Bill 318. Celles qui sont prises dans des Comités et qui ne sont pas adoptées par la Chambre ne peuvent servir de regles ou de motifs aux Cours de Justice pour fonder aucun procédé 324.
- RESPONSABILITE'** envers le Parlement de ce qui est fait en Parlement 129.
- RESTRAINT**e mise sur les Parlements subséquents ne vaut 76.-77. Sur les entreprises des mauvais Rois 89.
- RETOURS** ou **RAPPORTS** des Elections se font à la Chancellerie 154. Retours doubles 154.-186.-288.-333: Faux retours comment punis 188.-232. Prohibition des retours volontairement faux 199. Comment le Greffier de la couronne doit faire l'entrée des retours 201. Négligence ou omission des Sheriffs à faire leurs retours comment punies 223: Actions pour mauvais retours 229.
- RETROACTIFS**, effets retroactifs des Actes du Parlement 296 - 313.-335.-340.
- ROY**, sa présence ou représentation est nécessaire pour l'ouverture, prorogation et dissolution du Parlement 55.-354. C'est au Parlement qu'il paroît avec le plus de majesté 64. Il ne peut imposer aucune taxe, ni faire ou changer les loix 65. Il sanctionne les jugemens prononcés par les Lords sur l'accusation des Communes 98. Il ne peut

SAL
SAN
SAN
SCR
SER
SER
SERV
SERV
SESS
P
o
P
n
c
é
d
v
SHER